

## Code de conduite — groupe fermé Facebook AMVQ

Le groupe Facebook « AMVQ » est un groupe fermé exclusivement réservé aux membres en règle de l'association, ainsi qu'à certains employés de l'organisation. Il est modéré par un administrateur mandaté par le conseil d'administration. Seul l'administrateur peut autoriser l'ajout de nouveaux membres au groupe

Ce groupe se veut un espace de partage et d'entraide au sujet de la médecine vétérinaire des animaux de compagnie, de ses enjeux, ses problématiques, ses nouveautés, ses joies et ses peines !

Voici une pratique autorisée sous conditions :

- Toute demande d'information auprès des membres sous forme de sondage ou d'étude dans un but de prospection ou d'analyse scientifique doit, au préalable, être approuvée par l'administrateur du groupe.

Le but de cette politique est que L'AMVQ assure à ses membres un espace d'échanges exempt de visées commerciales.

### Voici les pratiques qui ne sont pas permises :

- La promotion et commercialisation de services ou produits ;
- Toutes publications ayant pour fin de recruter du personnel vétérinaire (TSA ou médecin vétérinaire) sont proscrites afin d'éviter le maraudage au sein des autres établissements vétérinaires l'organisation au risque de créer des conflits. L'AMVQ offre par ailleurs une section sur son site Web à cet effet.

L'AMVQ tolère néanmoins les publications pour le matériel à vendre (par des particuliers) ;

**Devoir de modération** : on demande de garder le ton convivial au sein du groupe et de respecter les différents points de vue, même lorsque les sujets sont plus controversés. Tout propos manquant de respect et de professionnalisme pourra être supprimé. Les propos haineux, raciste, méprisant n'ont seront pas tolérés et ne reflètent en aucun cas l'opinion de l'AMVQ. Merci de faire preuve de civisme.

Les publications et messages qui iront à l'encontre de cette politique pourront être masqués ou supprimés sans préavis par l'administrateur du groupe. L'administrateur se garde le droit de réagir dans le but de maintenir des conditions harmonieuses d'échanges au sein de cette communauté, y compris l'exclusion d'un membre si les résultats de ses intentions sont susceptibles de créer des conflits ou de contrevenir aux politiques en place. Ceux qui désirent faire appel d'une exclusion du groupe ou de la suppression d'un commentaire pourront soumettre leur argumentaire au comité exécutif qui agira en tant qu'arbitre.

Afin d'assurer une plus grande **cohérence dans la discussion** :

- répondez à la personne désirée en utilisant la fonction « réponse » ou assurez-vous de la « tagger »
- Garder un sujet par publication
- Éviter les acronymes ou abréviations inhabituelles.
- Évitez de divulguer des informations qui pourraient identifier un patient ou son propriétaire. Un groupe fermé demeure public.

Il est possible pour un membre qui désire une publication (question ou commentaire) en préservant son anonymat via le pseudonyme « membre interrogateur ». Veuillez communiquer avec [amvq@amvq.qc.ca](mailto:amvq@amvq.qc.ca) pour transmettre votre message.